GUYANCOURT

vivre l'avenir

# CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2009

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2009 - 11 - 57

### OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

APPROBATION DE LA CARTE DU BRUIT

**DATE CONVOCATION**

18 novembre 2009

**DATE D'AFFICHAGE**

**AFFICHÉ LE :**

10 DEC. 2009

**CONSEILLERS MUNICIPAUX**

**EN EXERCICE**

**35**

**VOTANTS**

**35**

**PRESENTS**

**24**

A 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur François DELIGNÉ, Maire,

**ETAIENT PRESENTS**

M. François DELIGNÉ - Mme Geneviève SAGBOHAN - M. Yves MACHEBOEUF - Mme Nathalie HATTON ASENSI - M. Yannick OUVRARD Mme Danielle HAMARD - M. Benoît FERRÉ (jusqu'au point Culture inclus, pouvoir à M. Gilles BRETON) - M. Patrick PLANQUE - Mme Armelle LE BRAS CHOPARD - M. Robert CADALBERT (jusqu'au point Administration Générale inclus , pouvoir à M. Gabriel CIMINO) - Mme Marie-Claude BOURDON - Mme Jacqueline ODE - M. Philippe BONANNI - Mme Catherine MOVAHEDKHAH - M. Bernard TABARIE - Mme Malika REBOULET - M. Roger ADÉLAÏDE - Mme Michelle BOCK - M. Gabriel CIMINO - Mme Zora DAÏRA (jusqu'au point Administration Générale inclus, pouvoir à Mme Armelle LE BRAS CHOPARD) - M. Gilles BRETON - Mme Anne TOUZEAU (jusqu'au point Administration Générale inclus, pouvoir à Mme Jacqueline ODE) - M. Lassaâd AMICH (à partir du point Administration Générale, pouvoir à M. Bernard TABARIE) - Mme Geneviève TRAMCOURT - M. Régis SCHILARDI - M. Julien OECHSLI - Mme Joseline LAURENT - M. Olivier PERNOT (à partir du point Administration Générale jusqu'au point Finances inclus, pouvoir à Mme Joseline LAURENT pour les points Vie Associative et suivants) M. Pierre-Marie HOUETTE.

**ABSENTS EXCUSES**

Mme Marie-Christine LE TARNEC, pouvoir à M. Philippe BONANNI.
Melle Anne-Marie DOUX, pouvoir à Mme Danielle HAMARD.
M. Philippe MAINE, pouvoir à Mme Marie-Claude BOURDON.
M. Stéphane OLIVIER, pouvoir à M. Yves MACHEBOEUF.
Mme Danièle VIALA, pouvoir à M. Yannick OUVRARD.
M. Nicolas BESCOND, pouvoir à M. Roger ADÉLAÏDE.

**SECRETAIRE DE SEANCE**

Mme Marie-Claude BOURDON.

**LA PRESENTE DELIBERATION EST SUSCEPTIBLE DE RECOURS DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE VERSAILLES DANS UN DELAI DE 2 MOIS A COMPTER DE SON AFFICHAGE**

HÔTEL DE VILLE - 14, rue Ambroise Croizat - BP 32 - 78041 Guyancourt Cedex - Téléphone : 01.30.48.33.33 - Télécopie : 01.30.48.33.49 - www.ville-guyancourt.fr

Considérant que la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002, transposée en droit français et codifiée dans le Code de l'Environnement impose à certaines communes, dont Guyancourt, l'établissement de cartes stratégiques du bruit et de plans de prévention du bruit dans l'environnement,

Considérant que fin 2007, la Commune décidait d'adhérer au groupement de commande initié par la commune de Montesson afin de mutualiser les moyens et de proposer une meilleure coordination des cartes à l'échelle départementale,

Considérant que fin juin 2009, le groupement retenu pour cette réalisation, a clôturé ses travaux et la carte stratégique du bruit de la commune de Guyancourt est désormais disponible au Service Urbanisme de la Ville,
L'article R. 572-7 du Code de l'Environnement prévoit que ces cartes doivent être approuvées par le Conseil Municipal et qu'il conviendra en conséquence de délibérer à ce sujet.

A partir des éléments d'information donnés par la carte stratégique du bruit, un plan de prévention du bruit dans l'environnement sera élaboré dans les mois à venir, conformément aux dispositions de la directive européenne de 2002.

La Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines sera chargée de la réalisation de ce plan, en collaboration avec les communes, afin d'apporter une cohérence territoriale intercommunale au plan.

Vu la directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement,

Vu le code de l'environnement, et notamment ses articles L. 572-1 à L. 572-11, transposant cette directive et ses articles R. 572-1 et suivants,

Vu l'arrêté interministériel du 4 avril 2006 relatif à l'établissement des cartes de bruit et des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L. 2121-29,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 10 novembre 2009,

Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme du 16 novembre 2009,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

**Article unique**
D'approuver la carte stratégique du bruit de la Commune de Guyancourt (plans annexés).

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Pour le Maire empêché
L'Adjointe au Maire déléguée

MAIRIE DE GUYANCOURT 78280

Danielle HAMARD

MAIRIE DE GUYANCOURT 78280

ACTE RENDU
EXÉCUTOIRE LE
7/12/09
`LE MAIRE

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION**
**SERVICE JURIDIQUE**
DSP

## CONSEIL MUNICIPAL DU 24 NOVEMBRE 2009
## LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE

M. François DELIGNÉ

Mme Geneviève SAGBOHAN

M. Yves MACHEBOEUF

Mme Nathalie HATTON ASENSI

M. Yannick OUVRARD

Mme Danielle HAMARD

M. Benoît FERRÉ

Mme Marie-Christine LE TARNEC

M. Patrick PLANQUE

Mme Armelle LE BRAS CHOPARD

M. Nicolas BESCOND

Melle Anne-Marie DOUX

M. Robert CADALBERT

Mme Marie-Claude BOURDON

M. Philippe MAINE

Mme Jacqueline ODE

M. Philippe BONANNI

Mme Catherine MOVAHEDKHAH

M. Bernard TABARIE

Mme Malika REBOULET

M. Stéphane OLIVIER

Mme Danièle VIALA

M. Roger ADÉLAÏDE

Mme Michelle BOCK

M. Gabriel CIMINO

Mme Zora DAÏRA

M. Gilles BRETON

Mme Anne TOUZEAU

M. Lassaâd AMICH

Mme Geneviève TRAMCOURT

M. Régis SCHILARDI

M. Julien OECHSLI

Mme Joseline LAURENT

M. Olivier PERNOT

M. Pierre-Marie HOUETTE